

04-06-2024 7. Demande de dérogation mineure –Lot 6 600 265 rue Sansoucy

CONSIDÉRANT que le projet soumis dans la zone 145 demande une dérogation mineure pour le lot 6 600 265 de par sa profondeur qui sera de \pm 24.16 mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres;

CONSIDÉRANT que le projet soumis dans la zone 145 doit rencontrer une densité de 20 logements à l'hectare,

CONSIDÉRANT qu'on doit conserver une bande tampon avec l'industrie voisine;

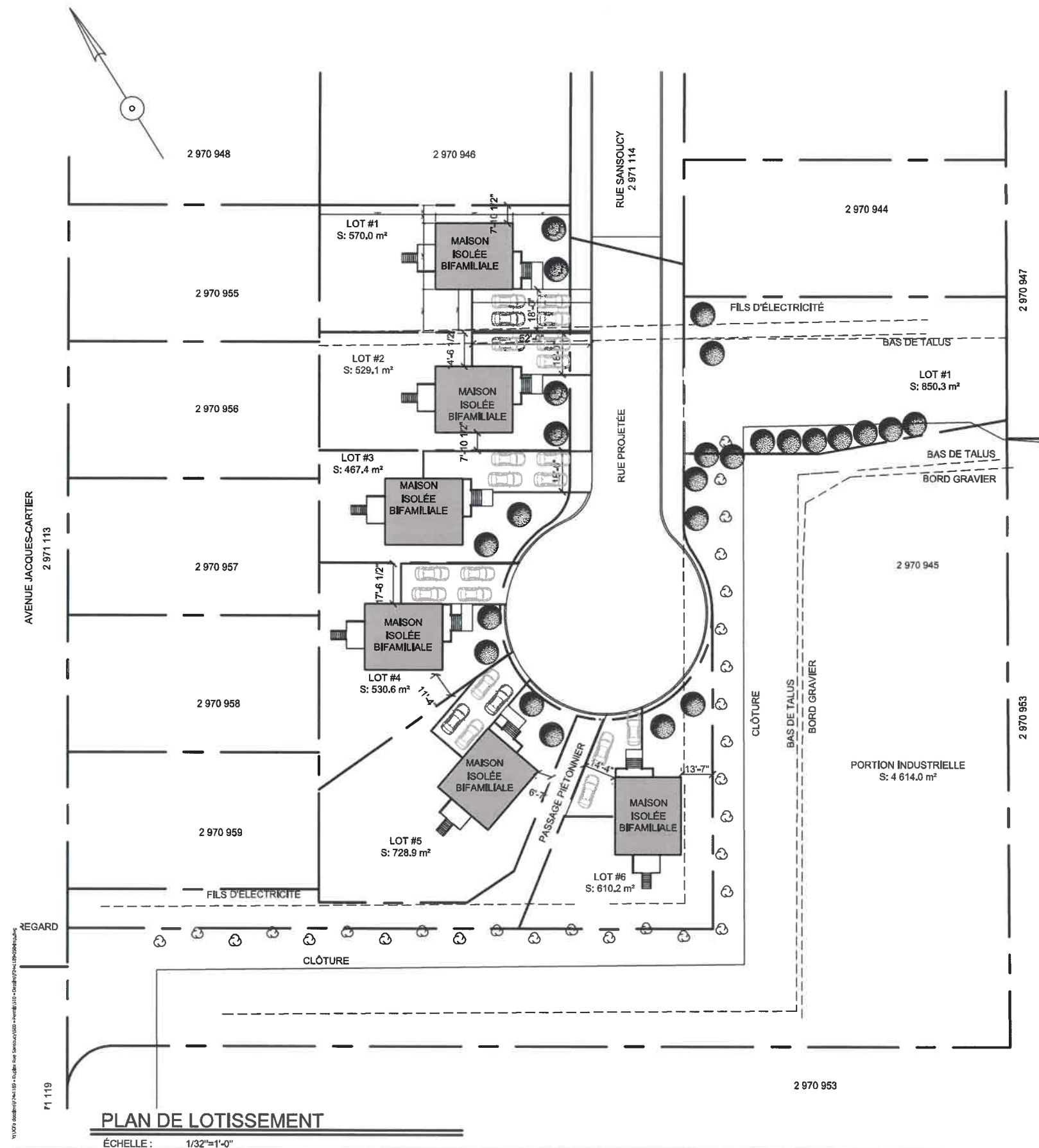
CONSIDÉRANT que le terrain visé est bordé du cercle de virage de la rue sans issue.

Sur proposition de Cody Stoutenburg, appuyée par Mario Ravenelle, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour la profondeur du lot 6 600 265 à \pm 24.16 mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres.

7. Demande de dérogation mineure – Lot 6 600 265 rue Sansoucy

Le projet sous PAE soumis au point 6 nécessite une dérogation mineure en ce qui concerne le lot numéro 4. Le terrain aura une profondeur moyenne de ± 24.16 mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres.





**NE DOIT PAS
 SERVIR À LA
 CONSTRUCTION**

NO	DATE	RÉVISION
15		
14		
13		
12		
11		
10		
09		
08		
07		
06		
05		
04		
03		
02		
01	2024-05-09	POUR PERMIS

TITRE DU PROJET
 DUPLEX RUE SANSOUCY
 SAINT-PIE

TITRE DU DESSIN
 PLAN DE LOTISSEMENT

DATE DE RÉALISATION MAI 2024	DESSINÉ PAR KSJ
DATE D'IMPRESSION 2024-05-23	VÉRIFIÉ PAR D. DESLANDES
NO DOSSIER F24-1189	NOM DU FICHER F24-1189-050-4imp.dwg
DIVISION A	PAGE 050
	TITRE IMP



POUR PERMIS